

# LE PUBLICISTE.

QUARTIDI 14 Frimaire, an VIII.



*Prise, par les Anglais, d'une frégate espagnole ayant à bord un million 400 mille piastres. — Grands préparatifs des Autrichiens pour le siège de Coni. — Notice sur la ville de Hambourg depuis la révolution. — Promotions militaires. — Arrêts des consuls concernant les prêtres condamnés à la déportation par le directoire. — Nouvelles diverses.*

## ESPAGNE.

*De la Corogne, le 8 novembre (17 brumaire).*

Une frégate espagnole la *Sancta-Brigida*, venant de Vera-Cruz, fut attaquée par trois frégates anglaises, près des côtes du Ferrol. Au bout d'un combat de trois heures, & après avoir eu douze hommes de tués & vingt-cinq de blessés, elle tomba au pouvoir de l'ennemi.

Cette perte est d'autant plus sensible que la *Sancta-Brigida* avait à bord un million quatre cent mille piastres fortes & la valeur de deux cent mille guinées en cochonille.

## ITALIE.

*De Venise, le 17 novembre (22 brumaire).*

Un courrier arrivé hier à onze heures du matin, nous a apporté la nouvelle de la reddition d'Ancone. Elle a aussi été officiellement publiée à Bologne. La garnison n'a voulu se rendre ni aux Russes, ni aux Turcs, mais seulement aux Autrichiens. Dans une affaire qui eut lieu devant cette forteresse, un Turc ayant pris un Français, lui coupa la tête & la porta à son chef qui lui donna une récompense.

*De Turin, le 16 Novembre. (27 Brumaire.)*

Les autrichiens font de grands préparatifs pour le siège de Coni. On y transporte une nombreuse artillerie et des effets de campement. Notre ville doit fournir pour l'armée 22 mille matelats. Tous les paysans des environs de Coni ont été mis en réquisition, sous prétexte de travailler aux chemins. Ils ont été ensuite retenus de force pour servir aux travaux du siège.

*De Gènes, le 19 novembre (28 brumaire).*

On ne sauroit donner trop d'éloges à la conduite du général Saint-Cyr. Le mouvement prompt & habile qu'il a fait avec l'aile droite, a préservé notre ville du danger imminent d'être investie par l'ennemi. Les Français ayant retiré une partie des forces qu'ils avoient dans la rivière du Levant, les Autrichiens avoient fait des progrès de ce côté et s'étoient avancés jusqu'à Nervi, à quatre milles de Gènes. Mais les premiers reprennent les positions qu'ils avoient perdues, et occupent déjà la Scofera & Necco. L'ennemi sera probablement obligé de se retirer de nouveau à Sestri.

Le directoire ligurien, autorisé par une loi spéciale, a suspendu plusieurs membres du tribunal de cassation, & des tribunaux civil & criminel.

## ALLEMAGNE.

*Notice sur l'état de la ville de Hambourg depuis la révolution.*

Hambourg est la ville de l'Europe qui a le plus gagné à la révolution française. Sa population est augmentée de près d'un tiers, puisqu'on la comparoit, il y a dix ans, à Copenhague qui n'a que 85,000 habitans, & qu'elle en compte aujourd'hui 130,000. Depuis la décadence d'Amsterdam, Hambourg est devenue le dépôt du commerce de l'Europe. Beaucoup de négocians inquiétés en France, en Hollande & dans la Suisse, s'y sont réfugiés & y ont apporté leurs capitaux.

Cette place a reçu, dans le courant de l'année dernière, 46 millions de livres de café, apporté en grande partie d'Angleterre & d'Amérique.

L'importation du sucre a monté à 98,000,000 de livres, presque tout d'Angleterre & d'Amérique.

Hambourg, dans le courant de la même année, a vu entrer dans son port 2148 vaisseaux, dont trois seulement de Cadix, 117 d'Amsterdam, 198 de Londres, 80 de Newcastle, 51 de Bordeaux, 71 de Russie, 2 de la Chine, & 199 des Etats-Unis d'Amérique. Elle a expédié elle-même 17 vaisseaux à la pêche de la baleine.

Pour bien apprécier l'état florissant du commerce de Hambourg, il suffit d'observer que le port d'Amsterdam n'a reçu pendant cette année que 1901 bâtimens, dont 279 de Bremen, 2 de Cadix, 15 de Bordeaux, 42 de Londres, 711 de Hambourg, &c.

Une augmentation aussi prodigieuse dans le commerce de Hambourg a dû apporter un grand changement dans les mœurs, les habitudes & les goûts des habitans de cette ville. La vie qu'on y mène aujourd'hui ne peut plus être comparée à celle qu'on y menoit il y a dix ans. On trouve, dans presque tous les quartiers, des restaurateurs à la manière des français. Ce sont des émigrés français qui tiennent ces établissemens. Ils ont préféré cette ressource à toute autre, qui eût été plus commode peut-être, mais beaucoup moins honnête. Les garçons qui servent sont français : les tables sont servies avec la propreté anglaise.

Il y a beaucoup de luxe à Hambourg. On y traite magnifiquement ses hôtes; mais en famille on vit avec la frugalité qui convient à des gens qui savent compter.

Un des grands agrémens de cette ville est la liberté dont on y jouit. Il y a pour les Anglais des maisons composées d'anglais, où l'on vit à la manière anglaise : les Français & les autres étrangers ont le même avantage. Chacun croit être dans son pays.

*De Dusseldorff, le 27 novembre (6 frimaire).*

Le citoyen Duroch, aide-camp du général Bonaparte, est entré ici hier à onze heures du soir, & en est reparti ce matin à une heure. Il se rend à Berlin par ordre du consulat.

Les troupes qui composent le corps du général Schladen, sont encore dans les mêmes cantonnemens; mais tous les corps qui devoient se réunir à elles, & qui étoient en marche, ont reçu l'ordre de s'arrêter, ainsi que la boulangerie, la pharmacie, & tout ce qui accompagne une grande armée. Deux bataillons d'infanterie & cinq escadrons de cavalerie

ont été détachés de l'armée d'observation pour se rendre dans l'évêché de Munster. On va établir derrière Wesel des magasins à poudre, dont l'extérieur sera fortifié comme un fortin.

Les lettres de Vienne annoncent que tous les régimens d'infanterie en garnison dans cette capitale, ont dû se mettre en marche le 1<sup>er</sup> frimaire, pour se rendre en poste, à l'armée de l'archiduc Charles. Le général Beaulieu, commandant dans la Moravie, a reçu l'ordre de faire passer sur le Rhin toutes les troupes qui se trouvent dans l'étendue de son gouvernement, à l'exception des bataillons de garnisons composés de recrues & d'invalides.

#### ANGLETERRE.

*De Londres, le 21 novembre (30 brumaire).*

Le gouvernement a reçu des nouvelles de Sidney-Smith. Il est toujours à Chypre.

Le ci-devant comte d'Artois, qui demeure maintenant rue Welbeck, auroit désiré loger dans un des palais du roi. Il en a fait la demande; sa majesté lui a fait répondre que, pour l'instant, tous les appartemens de ces divers palais étoient occupés. On présume que, vu cet honnête refus, il louera la maison de campagne du marquis de Buckingham, près de Gloucester.

Une société patriotique établie à Londres a voté, dit-on, une assez forte somme qu'elle destine à l'élevation d'un monument en l'honneur du général français Bonaparte; cet événement est sans exemple en Angleterre. Le ministre fait faire la recherche des membres de cette société, & a dit que, s'il ne parvenoit à les découvrir, il empêcheroit du moins l'érection du monument.

On a souvent annoncé la prise de Malte. Nous venons enfin de recevoir par une lettre des nouvelles authentiques de la flotte qui bloque cette île. L'officier qui l'écrivit, annonce & décrit les circonstances qui ont empêché d'en former le siège. Il finit par donner des éloges aux paysans de l'île, qui ont supporté avec la plus opiniâtre constance la disette & les fatigues de la guerre qu'ils faisoient pour favoriser les assiégés; d'où l'on peut conclure que l'on avoit au départ du vaisseau qui a apporté cette lettre, les plus grandes espérances de prendre enfin l'île de Malte.

Le célèbre Tucker, doyen de Gloucester, vient de mourir âgé de 86 ans. Ce vétéran de l'ancienne opposition anglaise s'est fait remarquer de bonne heure par ses talens, par la libéralité de ses principes, & par une foule d'écrits polémiques en faveur des Américains insurgés.

#### RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

*De Nice, le 4 frimaire.*

Une grande partie de la division Grenier est postée au col de Tende; elle est aujourd'hui commandée par le général Vatin. Les divisions du centre, après avoir abandonné Mondovi, se retirèrent sur la Pietra & Final, & gardent la fameuse ligne de Saint-Jacques. L'aile droite a fait sa retraite sur la Bochetta sans être entamée par l'ennemi & couvre Gènes. Nous avons des forces suffisantes pour soutenir notre ligne; mais nous manquons de vivres & de munitions, & il importe de prévenir la chute de Coni.

*De Nantes, le 8 frimaire.*

On vient de publier ici la suspension d'armes avec les Anglais. Le souvenir de la pacification prétendue de 1793,

l'arrivée des Russes à Guernesey, d'où ils peuvent au premier moment favorable débarquer sur nos côtes & se joindre aux rebelles, l'exemple de Charette qui reprit les armes sitôt qu'il le crut avantageux à son parti, inspirent de l'inquiétude aux républicains sur les résultats de l'armistice & leur font désirer que l'exécution de ce traité soit assurée par une force imposante & séjournant dans ces contrées. En attendant, les mesures de sûreté ne sont pas ralenties.

*De Tours, le 10 frimaire.*

On commençoit à se féliciter de l'armistice, lorsque, dans la nuit du 8 au 9, des brigands sont entrés à Souray, où ils ont pris au commissaire municipal son cheval, son manteau & ses armes; 944 francs chez le percepteur dont ils ont forcé la caisse. Ils ont aussi désarmé plusieurs citoyens, pris vingt fusils, & le drapeau qu'ils ont déchiré.

La troupe de Branchedor n'existe plus; il a été lui-même fusillé par celle de Pétiron. Le citoyen Bretonneau qu'il avoit enlevé, & qui vient de rentrer au sein de sa famille, a confirmé cette nouvelle.

*De Paris, le 13 frimaire.*

Les consuls viennent de prendre un arrêté qui rend la liberté à tous les prêtres ayant prêté les sermens exigés par les loix ou qui se sont mariés, & auxquels le directoire avoit fait l'application de la loi du 19 fructidor.

— Il n'est gueres de journaux qui n'aient imprimé la future constitution depuis six, sept ou huit jours; & il n'y en a encore que trois que les commissions s'assemblent avec les consuls pour en arrêter les principales bases: il n'est pas une idée annoncée qui ne l'ait été inexactement, ou qui n'ait été modifiée par la discussion.

— On envoie Berthier à Berlin, dit Rœderer, tandis qu'il commence à exercer le grand projet conçu par Bonaparte & lui, de diminuer d'un tiers les dépenses de la guerre; comme s'il y avoit une ambassade ou une négociation qui pût être aussi utile que le rachat de tant de millions payés depuis si long-tems par l'impéritie à la cupidité, ou abandonnés à la rapine, dans le département de la guerre.

— Le général Moreau part quintidi pour aller prendre le commandement en chef des armées réunies du Rhin & du Danube.

— Le citoyen Ballus est nommé chef de brigade d'artillerie.

— Le citoyen Gauthier, aide-de-camp du général Lecourbe, est promu au grade de général de brigade.

— Le citoyen Avis, chef de brigade du 11<sup>e</sup> régiment de chasseurs, est réintégré dans ses fonctions.

— Un arrêté des consuls redonne de l'activité au général Duplessy.

— On assure que le général Mack & ses aides-de-camp seront échangés contre les généraux Grouchy, Pérignon & Serrurier.

— Le gouvernement balave a, dit-on, fait présent d'une magnifique épée d'or au général Brune.

— Charles Hesse est sorti de la Conciergerie.

— C'est le représentant du peuple Dubois-Dubay qui remplace Lakana dans les quatre départemens non réunis.

— Le ministre de la guerre annonce, par une circulaire du 6 frimaire, aux généraux commandant les divisions militaires, que du 1<sup>er</sup> au 15 nivôse prochain, il espère établir

sur les déc  
aussi vicie  
moyens de  
désormais  
charge les  
visions mi  
avec les a  
pour que  
pas.

— Le r  
sirent écri  
qu'elles do  
de la post  
tous les b

— Dan  
ministre de  
vôse an 6  
26 juillet  
consuls: c  
jugemens  
décisions c  
appelé Ju

— Le r  
la Recon  
une Fête

— Le  
sentés, so  
maison de  
& y ont e  
— Les  
vertu du q  
thie. Il s'

voudrien

— Il pa  
ressoin ni  
moncer. L

de sa v  
boujon fil

de Dapon  
— H en  
ben diffèr  
lique. C'

l'arme pa  
Pong  
Dapont.

Dès que  
la momen

leur les  
avoit fa

important  
mens, l

ans des p  
ture.

Lors de  
éc le gra

avoit poi  
en négig  
on gèner

éent dr  
titulatio

sur les décombres de l'ancienne administration de la guerre, aussi vicieuse dans ses principes que corrompue dans ses moyens d'exécution, un nouvel ordre de choses qui assurera désormais la substance des défenseurs de la république. Il charge les commissaires des guerres employés dans les divisions militaires, de prendre, en attendant cette époque, avec les administrations centrales, des mesures provisoires pour que les différentes parties du service ne manquent pas.

— Le même ministre fait avertir les personnes qui desireroient écrire aux militaires; composant l'armée d'Orient, qu'elles doivent adresser leurs lettres à Toulon. Le directeur de la poste a ordre de profiter, pour les faire parvenir, de tous les bâtimens qui pourroient partir pour l'Égypte.

— Dans son rapport sur la législation des prises, le ministre de la justice propose de substituer à la loi du 29 nivôse an 6, les dispositions exprimées dans le règlement du 26 juillet 1778, & d'établir un tribunal nommé par les consuls: ce tribunal prononceroit en dernier ressort sur les jugemens rendus par les tribunaux de commerce, ou sur les décisions des agens consulaires en matière de prises. Il seroit appelé *Jury des prises*.

— Le 15 de ce mois, il sera célébré dans le temple de la Reconnaissance (ci-devant Saint-Germain-l'Auxerrois), une *Fête à la Tolérance*.

— Le 28 brumaire, environ 200 chouans se sont présentés, sous le titre de colonne mobile républicaine, à la maison de direction des mines de Poulaoüen (le Finistère), & y ont enlevé 8000 francs & 21 fusils.

— Les magistrats de Francfort ont donné un ordre, en vertu duquel nul émigré français ne peut séjourner dans la ville. Il s'est fait des perquisitions pour découvrir ceux qui voudroient l'échapper.

— Il paroît en ce moment un ouvrage nouveau qui n'a besoin ni d'analyse ni d'apologie. Son titre suffit pour l'annoncer. Le voici: *Des opinions politiques du cit. Sieyès, de sa vie comme homme public*. L'ouvrage se vend chez Goujon fils, rue Taranne, n°. 757; & à l'ancienne librairie de Dupont, rue de la Loi.

— Il en est un autre également récent, mais d'un genre bien différent, qui sans doute éveillera aussi l'attention publique. C'est le *Nouveau Paris*, par Mercier. Le premier volume paroît depuis quelques jours & se trouve chez Fuchs, Ch. Pongens, Ch. Fr. Cramer, & à l'ancienne librairie de Dupont.

#### P O L I T I Q U E.

Dès que les consuls ont pu sortir de la ligne des intérêts du moment & des affaires intérieures, ils ont cherché autour d'eux les conventions inobservées, les reproches que l'on pouvoit faire à la loyauté nationale, & plusieurs mesures importantes ont donné en même-tems, à tous les gouvernemens, le signal de ce retour de la religieuse observance des promesses nationales, vers la sévère justice extérieure.

Lors de la conquête de Malte, un traité avoit été signé avec le grand-maître; depuis cette époque, cette convention n'avoit point été exécutée, & l'esprit de bureaucratie n'avoit négligé pour faire rentrer dans la ligne de l'administration générale, les affaires de la plupart des ex-chevaliers qui ont droit de réclamer, pour en sortir, les clauses d'une convention. Les consuls viennent de faire imprimer le traité,

& l'exécution n'en peut être différée ni refusée sous aucun prétexte.

Des principes plus libéraux sur les prisonniers viennent d'être adoptés, & sir Robert Barclay vient d'être mis en liberté.

Des mesures capables de rassurer le commerce, vont finir le scandale de cette législation sur les prises, qui a si souvent exaucé les vœux de nos ennemis, & qui peut-être étoit dirigée par leur active & secrète influence. Déjà l'embargo est levé sur les navires danois, déjà deux consuls de cette nation *amié* ont reçu des *exequatur* long-tems refusés. Ainsi, dans la même décade, & presque le même jour, ces deux actes de respect pour les loix de la guerre & pour les loix de l'alliance, auront fait faire à la république un grand pas vers ces sentimens de confiance que nous voulons désormais inspirer à nos amis, & d'estime que nous saurons toujours commander à nos ennemis.

On sait trop combien, sur-tout dans la carrière difficile de la diplomatie, le choix des hommes influe sur le succès des choses, combien il importe de mettre en parfait accord les formes de ceux qui exécutent, avec les projets de ceux qui préparent, & combien souvent des intentions de paix ont produit des fruits de guerre. Quels noms pouvoient, autant que ceux qui viennent d'être rappelés par les consuls sur les listes des places diplomatiques, promettre aux divers gouvernemens de l'Europe, avec plus de garantie du gouvernement actuel de la France, plus de souvenir de tout ce que les anciennes formes avoient de convenable ou d'utile, plus de respect pour les loix, de déférence pour les usages, plus d'isolement dans l'exercice de ses fonctions?

Le caractère connu de ces nouveaux envoyés, leur réputation bien faite dans les lieux mêmes où ils n'ont pas été; leurs noms enfin deviennent en quelque sorte un abrégé de leurs instructions; les différens cabinets auprès desquels la république française envoie des ministres, comme Bourgoing, Alquier, Beurnonville, savent déjà dans quelles intentions ils arrivent; on sait aussi qu'à la différence d'autres hommes & d'autres places, bien loin que les négociateurs deviennent eux-mêmes des obstacles de plus dans les négociations, les négociations recevront de la personne des négociateurs tout le secours de leurs formes & de leurs mœurs, & toute l'assistance de leurs qualités conciliatrices.

#### C O N S U L A T.

Les procès-verbaux qui consacrent la prestation du serment par les armées, sont tous arrivés.

Armées, généraux, officiers civils & militaires, gendarmes, vétérans nationaux, individus même, enfin les différentes classes de citoyens, les différens corps qui sont sous la surveillance immédiate du ministre de la guerre, ont envoyé l'adhésion formelle exigée par la loi.

Les discours des généraux, leurs proclamations, ont annoncé les avantages du 19 brumaire, & les soldats, par des acclamations universelles, ont applaudi à cette journée. Les armées de la république ont juré d'être fidèles à la liberté, à l'égalité et au système représentatif.

Les vingt-cinq divisions militaires qui couvrent & embrassent le territoire de la France, ont également prêté le serment d'adhésion, & dans toutes les communes les autorités civiles & militaires, les citoyens & les soldats, réunis & confondus, ont donné à cet acte une solennité digne de son objet.

*Extrait du rapport du ministre de la police-générale, aux consuls, relativement aux prêtres déportés.*

Il est sans doute, un grand nombre de prêtres dangereux & perturbateurs que l'autorité doit surveiller sans cesse & punir quelques fois. Mais il en est de paisibles & de soumis aux loix qui auroient servi la république si on ne les eût pas violentés par des mesures oppressives, dans leurs affections les plus chères & dans leurs habitudes les plus anciennes.

Tel est le déplorable effet des mesures qu'on a prises; la pitié publique pour les prêtres persécutés, a affaibli la force de la justice envers les prêtres intolérans & fanatiques; & la superstition se ravive encore aujourd'hui des sentimens de toutes les proscriptions exécrés contre les ministres du culte.

A la suite de ce rapport, les consuls ont adopté l'arrêté suivant :

Paris, le 8 frimaire, an 8.

Les consuls de la république, chargés spécialement du rétablissement de l'ordre intérieur, après avoir entendu le ministre de la police générale, arrêtent ce qui suit :

Art. I<sup>er</sup>. Les arrêtés du directoire exécutif, tant individuels que collectifs, rendus en application de l'art. 24 de la loi du 19 fructidor au 5, sont rapportés en ce qui concerne les prêtres qui se trouvent compris dans l'une des deux classes suivantes :

1<sup>o</sup>. Ceux qui auroient prêté tous les sermens que les loix ont prescrits aux ministres du culte, & aux époques désignées par les mêmes loix.

2<sup>o</sup>. Ceux qui se seroient mariés.

II. Les prêtres compris dans l'une de ces deux classes, & qui se trouveroient actuellement détenus, soit à l'isle de Rhé, soit à l'isle d'Oléron, seront mis en liberté, après avoir justifié de leur droit à l'une des exceptions ci-dessus déterminées par-devant l'administration municipale; dans l'arrondissement de laquelle ils se trouvent, & par des certificats authentiques délivrés par les administrations centrales de leurs départemens.

III. Ceux qui se sont soustraits à la déportation, justifieront de leur droit à jouir de cette disposition par-devant les administrations centrales de leurs départemens.

IV. Les individus désignés dans l'article 2, se feront délivrer par l'autorité qui aura reconnu leur droit aux exceptions déterminées en l'article 1<sup>er</sup>, un acte authentique qui constate l'application qui leur en aura été faite.

V. Les administrations centrales adresseront au ministre de la police le tableau nominatif de tous les prêtres mis en liberté; il sera fait mention dans ce tableau du lieu dans lequel chacun de ces prêtres déclarera vouloir fixer sa résidence.

COMMISSION DU CONSEIL DES CINQ-CENTS.

Séance du 13 frimaire.

Quatre messages sont envoyés par les consuls.

La loi du 20 septembre 1792, sur le mode de constater l'état civil des citoyens, porte : « Tous les ans les tables annuelles faites à la fin de chaque registre, seront refondues dans une seule. La première de ces tables générales sera faite en 1800 ».

Le nouvel annuaire ayant été mis en activité depuis cette loi, il s'agit de substituer une époque de l'ère nouvelle à celle qui y est énoncée. Les consuls proposent de substituer l'an 10 de la république à l'an 1800 de l'ère chrétienne.

Lorsque l'infortuné général Duphot fut assassiné à Rome, il fut arrêté qu'il seroit donné à sa famille une indemnité de 150,000 francs à prendre sur les contributions de la Romagne. Les besoins de l'armée ne permirent de donner que 8,000 francs sur cette somme. La famille demanda que les 142,000 restans lui soient payés en domaines nationaux. Les consuls appuient cette demande.

Dans la loi qui vient d'être rendue sur un nouveau délai accordé aux acquéreurs de domaines nationaux, il est dit, article 4 : « Les acquéreurs peuvent se libérer en numéraire

suivant la valeur représentative des mandats, au cours du jour du procès-verbal de vente. Le ministre des finances représente aux consuls dans un rapport, qu'il suppose que l'intention du législateur a été de dire : au cours du jour de la soumission. Le ministre propose en conséquence la rectification que les consuls appuient par un message.

Enfin, un dernier message a pour but de transférer le tribunal correctionnel de la commune de Gien dans les salles du ci-devant district.

Ces quatre messages sont renvoyés aux sections compétentes.

Aucune section n'ayant de rapport préparé, la commission se forme en comité secret, pour entendre, dit-on, le compte que ses membres de la section de constitution veulent lui rendre de leurs dernières conférences avec les consuls. Il est sûr qu'à la conférence qui s'est terminée hier fort tard, toutes les bases ont été convenues. Plusieurs membres sont chargés de la rédaction.

COMMISSION DU CONSEIL DES ANCIENS.

Séance du 15 frimaire.

Sur le rapport de Cretet la commission approuve deux résolutions d'hier, relatives aux comptables & aux pensions des militaires invalides.

Une lettre du citoyen Chery, commandant en chef de la garde nationale sédentaire de Nantes, annonce que le rapport de la loi sur les otages produit déjà d'heureux effets dans les départemens de l'Ouest. Plusieurs chefs de rebelles parlent de rendre les armes. Néanmoins, ajoute-t-il, la guerre civile ne s'éteindra pas de sitôt, si les commissaires pacificateurs ne sont point appuyés d'une force imposante.

Bourse du 15 frimaire.

Amsterdam.....	Tiers cons.....	19 f. 15 c.
Idem courant... 57 $\frac{1}{2}$ , 58 $\frac{1}{2}$ .	Bons $\frac{3}{4}$ .....	1 fr. 25 c.
Hamb..... 191, 188.	Bons $\frac{1}{2}$ .....	.....
Madrid..... 6 f. 25 c. le billet.	Bons $\frac{1}{4}$ .....	11 f., 11 f. 25 c.
Madrid effect.....	Bons d'arrérage, 88 fr. 50 c.	
Cadix..... 6 f. 25 c. le billet.	Action de 50 fr. de la caisse	
Gènes effect..... 4 fr. 55 c.	des rentiers.....	
Livourne.....	Or fin.....	105 f.
Bâle..... 1 $\frac{1}{2}$ per., 1 $\frac{3}{4}$ per.	Ling. d'arg.....	50 fr. 65 c.
Lausanne.....	Portugaise.....	94 f. 50 c.
Lyon..... pair 25 j.	Piastre.....	5 f. 20 c.
Marseille..... pair 30 j.	Quadruple.....	79 f. 50 c.
Bordeaux..... 1 per. à v.	Ducat d'Hol.....	11 f. 50 c.
Montpellier..... pair 20 j.	Guinée.....	25 f. 75 c.
Rente provis... 12 fr. 50 c.	Souverain.....	34 f.
13 fr.		

Esprit  $\frac{3}{4}$ , 550 francs. — Eau-de-vie de Montpellier, 2 deg. 255 fr. — Rochelle, 22 d. — Cognac, 22 d., 300 fr. — Huile d'olive, 1 f. 25 c. — Café Martinique, 2 fr. 85 c. — Café Saint-Domingue, 2 fr. 60 c. — Sucre d'Anvers, 2 fr. 00 c. — Sucre d'Orléans, 2 fr. 5 c. — Savon d'Ornement, par Th. Fr. de Grace, cultivateur. Prix, 2 fr. 50 c. Marseille, 1 fr. — Coton du Levant, 2 f. 60 à 80 c. — Coton des Isles, 4 fr. 35 c. à 5 fr. 10 c. — Sel, 4 fr. à 4 fr. 50 c.

*Amanach du bon Jardinier pour l'an 8 de la république française, contenant ce qui concerne la culture générale de toutes les plantes potagères, des arbres fruitiers de toute espèce; vignes, plantes à fleurs, même les plus rares, & des arbres & arbrisseaux d'ornement; par Th. Fr. de Grace, cultivateur. Prix, 2 fr. 50 c. A Paris, chez Onfroy, libraire, quai des Augustins, n<sup>o</sup> 35, & Victor, n<sup>o</sup> 3.*

A. FRANÇOIS